

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Chapelle Montlinard - salle polyvalente

24/01/2013 à 18h30

L'an deux mille treize, le 24 janvier à dix huit heures trente, les délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays Charitois se sont réunis à LA CHAPELLE MONTLINARD sous la présidence de Monsieur Constantin RODRIGUEZ :

Présents :

M. RODRIGUEZ Président et Maire et M. DESFORGES de CHAMPVOUX
Mme BARBEAU Vice-présidente et Maire et M. COUBLIN de NARCY
Mme LABONNE, Mme DELAPORTE, M. PICQ, Mme GUILLARD de la CHARITE SUR LOIRE
M. NICARD Vice-président et Maire de BEAUMONT LA FERRIERE
Mme CASSAR Vice-présidente et Maire, Mme MEUNIER et M. GAGNEVIN de CHAULGNES
M. POULIN Vice président et Maire, M. STREIFER et M. BULIN de VARENNES LES NARCY
Mme CHABANI de LA MARCHE et RAFERT de LA MARCHE
Mme SAULNIER Maire et M. DERRIAULT de LA CELLE SUR NIEVRE
Mme CORBELON-BIOUGNE Maire et M. ROUTTIER de MURLIN
M. JACQUET Maire et M. MONIN de CHASNAY
M. SEUTIN Maire de NANNAY
Mme MORISI et Mme DELARUE de RAVEAU
M. ZEIMER de TRONSANGES
M. BRUNET Maire et M. KLIMEK de LA CHAPELLE MONLINARD

Mme DEVEAUX est représentée par Mme GUILLAUMOT, sa suppléante
M. LENOIR est représenté par M. CLAMENT, son suppléant
M. VOISINE est représenté par M. MARQUIS, son suppléant
M. LALOY est représenté par M. MOUNIR, son suppléant

Pouvoirs :

M. CIRILLO, suppléant de M. GORCE a donné pouvoir à Mme LABONNE
Mme ROBERT a donné pouvoir à Mme MEUNIER

Excusés :

M. GORCE, M. LENOIR, M. LALOY, Mme DEVEAUX et M. VOISINE de la CHARITE SUR LOIRE
M. MAUJONNET de RAVEAU
Mme PELO de LA MARCHE
Mme LECRU de BEAUMONT LA FERRIERE
Mme MOUSSION de TRONSANGES
M. COUGNOT de NANNAY

Membres en exercice : 40

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

M. BRUNET accueille l'assemblée pour la première participation de la commune de La Chapelle Montlinard au conseil communautaire.

Le président ouvre la séance principalement dédiée au débat d'orientation budgétaire.

Questions budgétaires

Débat d'orientation budgétaire

La note préparatoire au DOB a été examinée en commission des finances du 08/01/2013 et en bureau communautaire du 10/01/2013.

Le président indique en introduction qu'il s'agit d'un débat non soumis au vote.

Synthèse de l'année 2012

- Des mouvements de personnel sont intervenus :
 - o Mme FOURCAULT a remplacé Mme CHARROY en qualité d'accompagnatrice socio professionnelle sur le chantier d'insertion,
 - o M. ZEUDE a remplacé M. GUIRADO en qualité d'encadrant adjoint sur le chantier d'insertion,
 - o M. GENTY a fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacée par Mme TOURNIER au 1er octobre,
 - o Mme SAULNIER, précédemment service civique, est devenu agent de prévention maître-composteur,
 - o Mme BERNON a fini son CUI porté par la communauté de communes et a été recrutée en CDI par la Mission Locale.

- Au niveau du développement économique et touristique, les axes majeurs d'intervention en 2012 :
 - o Consultation maîtrise d'œuvre et entreprises pour la réhabilitation du module 3 sur le site ex-SMV, rue du Puits Charles à La Charité,
 - o Soutien à l'Office de tourisme, à hauteur de 38 500 €,
 - o Soutien aux associations culturelles et sportives,
 - o Acquisition de mobilier de stationnement pour l'accueil des cyclistes en Pays Charitois sur 9 communes,
 - o Aide financière aux communes de Chasnay, Tronsanges et Varennes-les-Narcy pour la restauration du petit patrimoine,
 - o Réalisation d'une étude préliminaire à la viabilisation de 25 000 m² de terrains à bâtir dans la ZA ;
 - o Lancement des travaux de réflexion en vue de concevoir 3 boucles cyclables/pédestres en Pays Charitois en partenariat avec l'Office de Tourisme ;
 - o Réalisation d'une étude mettant en perspective les opportunités de mise en valeur culturelle de la maison d'Achille Millien et les travaux nécessaires à l'accueil du public dans ce lieu ;
 - o Réalisation d'une étude de faisabilité sur la potentialité de créer un jardin partagé à Tronsanges ;
 - o Appui au lancement d'une étude de faisabilité sur le volet immobilier du projet de maison de santé pluridisciplinaire à La Charité-sur-Loire.

- Au niveau du service OM :

La Communauté de Communes du Pays Charitois a renouvelé sa convention avec la commune d'Argenvière afin d'accepter ses habitants à la déchèterie intercommunale du

Champ de La Boëlle. La collectivité a également renouvelé la convention avec le SYCTEVOM en Val de Nièvre afin que les habitants de Beaumont La Ferrière et de Murlin puissent utiliser la déchèterie de Sichamps.

En début d'année 2012, un camion de collecte des ordures ménagères a été équipé d'un GPS afin de mieux informer la population sur les refus de collecte suite à un mauvais tri.

En fin d'année 2012, la Communauté de Communes du Pays Charitois a fait l'acquisition d'un nouveau camion de collecte des ordures ménagères. Ce camion est d'une capacité de 21 m³ et il est bi-compartmenté afin d'étendre la collecte en porte à porte des emballages recyclables secs en 2013.

- Au niveau du SPANC, 34 installations ont été contrôlées par le service (contre 35 en 2011) et 13 diagnostics d'assainissement non collectif ont été réalisés dans le cadre de ventes immobilières.

Mme MOUSSION quitte la séance à 18h50.

Les grandes orientations du budget 2013

- Un maintien des actions sociales de la communauté de communes :
 - o participation au frais de portage de repas pour les personnes non imposables,
 - o maintien du transport à la demande et augmentation du temps de travail du chauffeur (27 heures au lieu de 24 heures) avec l'intégration de la commune de La Chapelle Montlinard,
 - o augmentation de 10 à 12 du nombre de salariés en insertion professionnelle au chantier d'insertion,
 - o poursuite de la prise en charge du chargé d'accueil de la MDEF suite à la signature d'une convention de mutualisation (3500 € en 2012, 6000 € en 2013),
 - o Soutien aux associations sportives : enveloppe de 5 000 €,
 - o Soutien aux associations culturelles : enveloppe de 20 000 €.
- Un maintien des adhésions au lieu et place des communes (total de 47 250 € de prévisions, contre 44 459 € en 2012),
- Une proposition de subventions :

	MONTANT inscrit en prévision
Office de Tourisme	40 000 €
Ville La Charité / EMMD	60 000 €

- Un maintien de la prestation de services avec la boutique de gestion (4500 €).

Les projets 2013 :

BUDGET PRINCIPAL

En FONCTIONNEMENT :

- la prise de compétence de l'école de musique et de danse au 1^{er} juillet 2013 ;
- le remboursement de l'étude liée au choix du site de la maison de santé à la Ville (17 100 €) ;
- la formation ETAIE (Encadrants Techniques d'Activités d'Insertion par l'Economique) pour Etienne GILLET ;
- un audit assurances pour l'ensemble des contrats de la communauté de communes ;
- 2 parutions du bulletin intercommunal.

En INVESTISSEMENT : la maison de santé (458 000 €) et la maison Achille Millien (76 000 €).

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES

Les travaux de réhabilitation du module 3 sur le site ex-SMV, rue du Puits Charles à La Charité, ont démarré en janvier 2013. Ils devraient se terminer fin juin.

BUDGET ANNEXE OM

- Extension de la collecte des emballages recyclables en porte à porte afin de couvrir 90 % de la population du pays charitois : Varennes lès Narcy, Narcy, Raveau, La Marche, Tronsanges, Champvoux, Chaulgnes ;
- Organisation de plusieurs spectacles sur le tri des déchets et la réduction de ces derniers destinés aux écoles et aux grands publics ;
- Marché de Groupement pour la collecte du Verre avec la Communauté de Communes En Donziais et le SYCTEVOM en Val de Nièvre ;
- Maintien du service de broyage des végétaux à domicile ;
- Mise en place du Compostage des Bios déchets à domicile ainsi qu'en pied d'immeuble ;
- Mise en place de cartes de déchèterie afin de mieux contrôler l'accès et d'une éventuelle mise en réseau avec les déchèteries d'autres territoires ;
- Participation à l'étude du Conseil Général pour le diagnostic des déchèteries suite à la sortie de nouvelles normes ;
- Provision financière pour d'éventuels travaux sur la déchèterie suite à une évolution des normes de stockage et de sécurité ;
- Mise en place d'un GPS sur le deuxième camion afin de mieux communiquer auprès de la population ;
- Achat de la benne maritime DEEE pour la protection du gisement du Gros Electro Ménagers Hors Froid.

BUDGET ANNEXE SPANC

- Diagnostic des assainissements non collectif de La Chapelle Montlinard (270 installations) ;

- Lancement de la Délégation de Service publique pour l'entretien des assainissements non collectifs sur l'ensemble du pays charitois.

Le président annonce la tenue d'une nouvelle séance de conseil communautaire le 28 février à Chasnay.

Le 7 mars, comme prévu, le vote du CA 2012 et du budget 2013 se déroulera à Narcy.

Mme CASSAR propose de se fixer sur les priorités pour la réunion de ce soir et de remettre au 28 février ce qui n'est pas urgent. Mme CASSAR remet en cause notre fonctionnement. Il n'est pas question de décider en bureau communautaire mais de pouvoir débattre sereinement en conseil communautaire. Il vaut mieux ne pas prendre de décision que regretter une décision prise trop rapidement.

Mme DELAPORTE ajoute que le travail en commissions est essentiel, car c'est là où doit être « défriché » le travail communautaire, et trouve dommage que certains élus ne participent pas aux commissions.

Le président demande à Mme CORBELON-BIOUGNE de présenter le document adressé avec la convocation intitulé « préparation au débat d'orientation budgétaire ».

Après l'introduction, Mme CORBELON-BIOUGNE présente les budgets réalisés en investissement en 2012.

Concernant les prévisions 2013, elle détaille les projets du budget principal en investissement.

Dans les 458 000 € de la maison de santé, sont prévus 300 000 € s'il y a besoin pour l'achat du bâtiment ex-EDF (à valider après choix du site).

Le président rappelle qu'il ne s'agit que d'estimations tant que les dotations de l'Etat ne sont pas connues.

Le président demande s'il y a des observations sur les investissements qui sont prévus : maison de santé, réhabilitation ex-SMV, maison d'Achille Millien. Pour le fonctionnement, certains postes sont incompressibles ; d'autres peuvent être débattus.

Mme DELAPORTE indique que les investissements présentés sont d'importance. Il faudra à l'avenir faire un travail sur les perspectives sur plusieurs années pour avoir une vision plus claire et cohérente, donc plus facile à identifier pour les habitants du pays charitois.

M. PICQ note que le président a indiqué que les éléments présentés sont des perspectives de travail. Il partage les objectifs proposés mais demande un examen attentif des dépenses.

Mme LABONNE indique que M. CORNILLE fait un travail très sérieux sur l'étude pour la maison de santé dont la restitution sera effectuée le 21 février en bureau communautaire.

Mme CASSAR indique qu'on peut intervenir sur les frais de fonctionnement, que certaines dépenses ne sont pas maîtrisées et qu'il faut les étudier de près, notamment les frais de personnel.

M. RODRIGUEZ précise que les élus ont toujours veillé à ce que les budgets soient contrôlés. Cependant pendant des années, les impôts n'ont pas été augmentés. Pour couvrir les frais de fonctionnement incompressibles, il aurait fallu multiplier les points de fiscalité par 10 chaque année. Précédemment un point de fiscalité ne rapportait que 1 500€.

Fonctionnement

Représentation-substitution au Syndicat Mixte du Pays de Loire Val d'Aubois

DELIBERATION

L'arrêté préfectoral du 20 novembre 2012 portant adhésion de la commune de La Chapelle-Montlinard à la communauté de communes du pays charitois dispose dans son article 6 :

« la communauté de communes du pays charitois est substituée à la commune de La Chapelle-Montlinard au sein du syndicat mixte du Pays de Loire Val d'aubois ».

Considérant qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la communauté de communes au sein du syndicat mixte du Pays de Loire Val d'aubois,

Considérant que se présentent à la candidature de représentant de la communauté de communes au sein du syndicat mixte du Pays de Loire Val d'aubois : M. KLIMEK, M. NICARD.

Après avoir voté à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ELIT M. KLIMEK, en tant que représentant titulaire au sein du syndicat mixte du Pays de Loire Val d'aubois,
- ELIT M. NICARD, en tant que représentant suppléant au sein du syndicat mixte du Pays de Loire Val d'aubois,
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

Chantier d'insertion

Bilan du chantier d'insertion pour l'année 2012

Nombre d'heures effectuées :	1er semestre	2ème semestre	TOTAL
Beaumont la Ferrière	0	0	0
Champvoux	102	48	150
Chasnay	36	0	36
Chaulgnes	0	152	152
La Celle sur Nièvre	0	628	628
La Charité sur Loire	1016	104	1120
La Marche	708	60	768
Murlin	24	0	24
Nannay	0	20	20
Narcy	0	0	0
Raveau	264	408	672
Tronsanges	0	124	124
Varennes les Narcy	348	196	544

Accueil, formation, accompagnement	152	116	268
Communauté de communes	1076	812	1888
Intervention extérieure	0	204	204

TOTAL GENERAL 6598

Ont été adressés à l'ensemble des délégués des documents annexes :

- Planning des travaux 2012,
- Planning des travaux 2013 : *le reliquat des travaux 2012 apparaît sur ce document.*

RAPPEL des demandes effectuées pour 2013 :

Commune	Interventions	Durée estimative
Tronsanges	1. Couverture local du logement communal 2. Peinture volets mairie + école 3. Lavoir	
La Celle	Peinture des volets du bâtiment municipal, Pose d'étagères - salle d'archives de la mairie 1. Réfection bureau du secrétariat de la mairie (fibre et peinture) 2. atelier municipal (pose d'un plafond) 3. atelier municipal (isolation des murs) 4. atelier municipal (rayonnages)	2012 2013
La Marche	Restauration du lavoir situé rue de Loire Peinture sur voirie sentier-découverte	
Chaulgnes	Aménagement local accueil de loisirs Lieu d'intervention : Local service technique	
Murlin	Plantations été Voirie	Mai 5 jours 5 jours

Champvoux	Appartement communal avant remise en location	URGENT
Beaumont	Débroussaillage, élagage, nettoyage	
Chasnay	Salle des fêtes	3 semaines
Raveau	1. Toilettes de la salle des fêtes 2. Salle du 1er étage de la mairie 3. Rénovation partielle d'une petite maison située rue du Point du Jour 4. Modification de l'espace cuisine de la salle des fêtes.	Dec 2012 Janv 2013
Narcy	Menuiserie église (balustrade étage)	
Nannay	Peinture sur ouvrants salle des fêtes	
La Charité	Travaux MDEF annexe à la salle d'accueil Manutention, mise en place manifestations et festivals Propreté de la ville	7 semaines 7 semaines
La Chapelle	réhabilitation salle dite « des mariages »	
AUTRES	Entretien des chemins de randonnée	1 par commune

Reprise de l'ordre du jour :

- Approbation du CR du 06 décembre 2012 : **approuvé à l'unanimité**
- Rapport sur la délégation donnée au Président

Le président expose ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération du 28 juin 2012, donnant délégation au président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Le Conseil Communautaire **prend acte** des décisions suivantes :

- Décision du 18 décembre 2012 : marché de fourniture de composteurs individuels de jardin du pays charitois, procédure adaptée (montant estimatif du marché entre 150 000 € et 180 000 €)

Liste des entreprises attributaires :

LOT	Entreprise attributaire		Montant HT	Montant TTC
n° 1 - Fourniture de composteurs individuels de jardin en bois et son guide	ESAT le Morvan	400 litres	41,00 €	49,04 €
		600 litres	54,00 €	64,58 €
		900 litres	79,00 €	94,48 €
n° 2 - Fourniture de composteurs individuels de jardin en plastique et son guide	AGEC	400 litres	32,66 €	39,06 €
		600 litres	51,79 €	61,94 €
		900 litres	61,71 €	73,81 €
n° 3 - Fourniture de bio sceaux	ECD	7 litres	1,58 €	1,89 €
n° 4- Fourniture de lombricomposteurs et son guide	QUADRIA		88,40 €	105,73 €

- Décision du 16 janvier 2013 : marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la maison Achille Millien, conformément à la délibération du conseil

communautaire du 6 décembre 2012, marché sans publicité ni mise en concurrence

Attributaire : BET CORNILLE, montant total 7 020,00 € HT.

Ce montant est compatible avec le budget de l'opération et prévu au budget prévisionnel.

Environnement

Ces différents points ont été examinés par la commission environnement qui s'est réunie le 15 janvier :

Participation des habitants pour la fourniture d'un composteur

Suite au résultat du MAPA pour la Fourniture de composteurs individuels de jardin du pays charitois, la commission environnement souhaite que le particulier participe à l'achat des composteurs individuels subvention de l'ADEME déduite et conformément à la convention de financement notifiée le 14/11/2012 qui indique

« les composteurs et bio-seaux ne seront pas distribués gratuitement. Une partie du prix sera prise en charge par la collectivité et l'autre par l'utilisateur.

La communauté de communes prendrait en charges environ 70% du coût total après retrait des subventions. Le reste sera à la charge de l'utilisateur. »

Lot n° 1 : Fourniture de composteurs individuels de jardin en bois et son guide

	Prix € HT	Subvention 50 % ADEME	Reste à charge en € TTC	Participation du Particulier	Participation de la CCPC
Volume + / - 400 L	41.00	20.50	24.52	7 €	17.52
Volume + / - 600 L	54.00	27.00	32.29	10 €	22.29
Volume + / - 900 L	79.00	39.50	47.24	14 €	33.24

Lot n° 2 : Fourniture de composteurs individuels de jardin en plastique et son guide

	Prix € HT	Subvention 50 % ADEME	Reste à charge en € TTC	Participation du Particulier	Participation de la CCPC
Volume + / - 400 L	32.66	16.33	19.53	6 €	13.53
Volume + / - 600 L	51.79	25.90	30.97	9 €	21.97
Volume + / - 900 L	61.71	30.86	36.90	11 €	25.90

Lot n° 4 : Fourniture de lombricomposteurs et son guide

	Prix € HT	Subvention 50 % ADEME	Reste à charge en € TTC	Participation du Particulier	Participation de la CCPC
1 unité	88.4	44.20	52.86	16 €	36.86

Les bio-seaux seront pris en en charges dans leur totalité :

	Prix € HT	Subvention 50 % ADEME	Reste à charge en € TTC	Participation du Particulier	Participation de la CCPC
7 L	1.58	0.79	0.94	gratuit	0.94

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la participation de la communauté de communes et le reliquat restant à charge des particuliers,**
- **CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.**

Règlement de l'enlèvement des encombrants à la demande

Lors du Conseil communautaire du 28 juin 2012, il avait été décidé de mettre en place une participation financières des usagers pour l'enlèvement à la demande des encombrants selon les règles suivantes :

- Sur les communes de CHAMPVOUX, CHAULGNES, LA CHARITE-SUR-LOIRE, LA MARCHE, NARCY, RAVEAU, TRONSANGES, VARENNES-LES-NARCY, un enlèvement gratuit sera réalisé par année,
- Sur les communes de BEAUMONT-LA-FERRIERE, CHASNAY, LA-CELLE-SUR-NIEVRE, MURLIN, NANNAY, deux enlèvements gratuits seront réalisés par années,

Les interventions supplémentaires seront facturées : 20 € par enlèvement ;

Dans le cas d'un enlèvement d'encombrants non prévu, un supplément sera facturé : 10 € supplémentaires ;

Suite à l'arrivée de la Commune de LA CHAPELLE MONTLINARD, la commission environnement du 15 janvier 2013 propose de facturer ce service lors du premier enlèvement, tant que la collectivité est adhérente au SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS, au tarif de 20 € par enlèvement

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE le règlement de l'enlèvement des encombrants à domicile et la tarification afférente,**
- **DIT que l'opposabilité aux tiers sera effectuée par affichage pendant un mois dans l'ensemble des mairies,**
- **CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.**

Règlement du broyage des végétaux à domicile

La commission environnement propose le règlement annexé à la présente note. Les grandes lignes sont :

- ✓ Le service fonctionnera les jeudis et les vendredis.
 - ✓ Pour bénéficier du service, il faut obligatoirement :
 - Habiter sur le Pays Charitois.
 - Et respecter 3 conditions : **Accessibilité du terrain, une bonne présentation du tas et garder le broyat ;**
 - ✓ Le service sera payant :
 - Un forfait technique de 10,00 € pour la prestation quelque soit sa durée. Ce forfait couvrira une partie des frais de fonctionnement et de mise en place du service ;
- et
- Un coût horaire de 20,00 € correspondant à l'heure du broyeur effectif.

Une carte de fidélité permettra aux particuliers de se voir offrir le forfait technique à la troisième intervention du service.

Par ailleurs, si l'utilisateur est rentré dans une démarche de compostage de ses bio-déchets, il lui sera offert une heure de broyage.

Ou

Si l'utilisateur souhaite rentrer dans une démarche de compostage, un composteur de 400 Litres lui sera offert pour une heure de broyage effectuée.

Dans ces deux derniers cas, l'utilisateur devra au préalable signer la charte d'engagement de compostage des bios déchets.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE le règlement du broyage des végétaux à domicile,**
- **DIT que l'opposabilité aux tiers sera effectuée par affichage pendant un mois dans l'ensemble des mairies,**
- **CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.**

Adhésions 2013

Certaines adhésions sont calculées au nombre d'habitants. Au 01/01/2013, la population à retenir est la suivante :

	RECENSEMENT 2009		RECENSEMENT 2010	
	POP MUNICIPALE	POP TOTALE	POP MUNICIPALE	POP TOTALE
Arrondissement Cosne Sur Loire - Canton La Charité Sur Loire				
Beaumont la Ferrière	137	139	133	136
La Celle Sur Nièvre	169	174	169	174
Champvoux	302	308	306	312
La Charité Sur Loire	5 203	5 292	5 129	5 221
Chasnay	122	128	114	121
Chaulgnes	1 354	1 393	1 384	1 420
La Marche	588	603	578	603
Murlin	102	104	97	99
Nannay	109	112	100	103
Narcy	543	560	558	575
Raveau	674	692	684	698
Tronsanges	371	382	370	380
Varennes les Narcy	890	909	883	902
<i>Sous-total</i>	<i>10 564</i>	<i>10 796</i>	<i>10 505</i>	<i>10 744</i>
Arrondissement Bourges - Canton Sancergues				
La Chapelle Montlinard			496	512
TOTAL	10 564	10 796	11 001	11 256

Comme en 2012, tous les organismes pour lesquels le calcul de la cotisation est fait au nombre d'habitants seront informés de la population légale à retenir par courrier (Pays Bourgogne Nivernaise, Mission Locale, CAUE). En effet, sur 2011, des différences avaient été constatées sur le nombre d'habitants pris en compte, sans pouvoir être rectifiées.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide l'information des différents organismes auquel la Communauté de Communes adhère au nombre d'habitants de la population légale en vigueur à retenir,
- RETIENT la population totale comme référence, soit 10744 habitants pour la communauté de communes, 512 habitants pour La Chapelle Montlinard, 11256 pour l'ensemble,
- DIT que selon les adhésions, le nombre d'habitants retenu sera soit l'ensemble (CAUE, AMF), soit la communauté de communes sans La Chapelle (PBN, Mission Locale Nièvre), soit La Chapelle Montlinard seule (PLVA),
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

Les adhésions suivantes sont proposées en renouvellement :

- ❖ **Adhésion du Pays Charitois à diverses associations en lieu et place des communes**

Comme prévu dans les statuts, sur proposition du Président et par délibération du Conseil, la Communauté de Communes peut adhérer en lieu et place des communes à des associations. **Le conseil communautaire renouvelle les adhésions suivantes :**

- Pays Bourgogne Nivernaise (1€ de l'habitant),
- Mission Locale du Pays Bourgogne Nivernaise,
- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement,
- Fibre Active,
- Agence de Développement Touristique de la Nièvre (150 €).

❖ **Renouvellement de l'adhésion du Pays Charitois au GIP e-bourgogne**

Le conseil communautaire renouvelle l'adhésion pour 2013.

❖ **Renouvellement de l'adhésion du Pays Charitois à l'Union régionale des chantiers d'insertion de Bourgogne.**

Le conseil communautaire renouvelle l'adhésion pour 2013 en tant que membre associé (390€).

❖ **Renouvellement de l'adhésion à la Camosine**

Le conseil communautaire renouvelle l'adhésion pour 2013 (35 €).

❖ **Renouvellement de l'adhésion au comité du second pont sur la Loire**

Le conseil communautaire renouvelle l'adhésion pour 2013 (20 €).

❖ **Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Le conseil communautaire renouvelle l'adhésion pour 2013 (500 €).

❖ **Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France**

Le conseil communautaire renouvelle l'adhésion pour 2013.

Les adhésions complémentaires pour 2013 :

❖ **Adhésion au Pays Loire Val d'Aubois**

S'impose par l'intégration de La Chapelle Montlinard à la Communauté de Communes du Pays Charitois en lieu et place de la commune de La Chapelle Montlinard.

Mme CORBELON-BIOUGNE propose de revoir ce point lors du conseil communautaire du 28 février.

❖ **Bureau d'Information Jeunesse 58 (BIJ 58)**

Le conseil communautaire valide l'adhésion au Bureau d'Information Jeunesse (40 €).

❖ **Adhésion à l'association de préfiguration de l'association RECOLTES**

Conformément aux statuts de l'association de préfiguration RECOLTES, l'adhésion est fixée à 2 800 €. Le conseil communautaire valide cette adhésion pour l'année 2013.

Subventions 2013

Les subventions suivantes sont à étudier :

❖ Subvention à l'Office de tourisme

Conformément à la convention d'objectifs 2011-2013, la subvention à l'office de tourisme de la Charité sur Loire et du Pays Charitois 2012 est fixée à 22 900 € de base.

En 2012, 38 500 € ont été versé à l'Office de Tourisme du Pays Charitois. Il est proposé d'inscrire 40 000 € au budget 2013, qui correspondent aux actions suivantes :

Actions	Coût	Descriptif
Fiches randonnées	5 000€	Continuer le développement des fiches de randonnées. Aujourd'hui la collection est constituée de 8 fiches (5 cyclo et 3 pédestre), les projets seraient davantage axés sur le pédestre en 2013, avec des fiches sur les communes de Champvoux, Chaulgnes, La Marche et Beaumont-la-Ferrière. Projets de 4 ou 5 fiches.
Guide pratique	6 000€	Chaque année, l'Office de tourisme édite un guide pratique, reprenant les adresses d'hébergements, de restauration, d'activité...du territoire. Chaque année, le guide s'enrichit de nouvelles rubriques, par exemple en 2012 : bien-être, sortir, marchés...Edition à 5000 exemplaires en 2012, 44 pages.
Réalisation d'un document d'appel	9 000€	L'office de tourisme a besoin d'un document d'image diffusé principalement en extérieur pour faire la promotion du territoire : salons, presse, autres OT, prestataires ...dans le but de faire connaître La Charité et de donner envie de s'y rendre. Le précédent document est à expiration du stock. Nombre d'exemplaires envisagés : 20 000.
Développement de la location de vélo	1 000€	L'office de tourisme propose depuis 2009 un service de location de vélo traditionnel et à assistance électrique, le parc est maintenant important (8 vélos à assistance électrique et en moyenne 10 vélos traditionnels), la valorisation de l'offre et l'entretien nécessite des frais.
Création d'une page Facebook Pro	4 000 €	En lien avec l'ADRT 58, création d'un page FB Professionnelle, dans le but de capter une clientèle et de la fidéliser, l'informer sur les événements culturels, visites, nouveautés...
Participation à des salons professionnels et grand public	7 000 €	En lien avec Bourgogne Tourisme et l'OT de Nevers, possibilité de disposer d'un stand sur le salon des vacances de Bruxelles et au Map Pro à Paris, le but est de capter des clientèles déjà présentes. La Belgique et l'Île de France sont des clientèles très présentes dans les statistiques de l'office de tourisme. Ces 2 clientèles sont encore à développer et en attente d'information.
Mise en place d'actions presse	8 000 €	Travailler avec une attachée de presse parisienne, qui dispose de contact presse, afin de monter des accueils presse parisiens de présentation ou des accueils

		presse charitois (dans le même état d'esprit que ce qui a été fait pour la valorisation des côtes de La Charité + huiles d'Emmanuel Brossard en octobre 2012).
--	--	--

Mme DELAPORTE précise que la compétence tourisme est communautaire. Il faudra travailler au souci entre le statut juridique : la compétence est la communauté et malgré tout la plus grosse charge financière est supportée par la ville de La Charité.

Cette situation de double tutelle pourrait poser problème lors de la demande de classement de l'office de tourisme. Elle sera **à examiner en commission tourisme.**

Mme DELAPORTE souhaiterait que la directrice de l'OT fasse un rapport de l'année 2012 (activité, statistiques, budget). **A prévoir lors d'un prochain conseil.**

Mme CASSAR indique qu'il est particulièrement inconfortable de ne pas gérer en totalité une compétence communautaire. Cependant les 80 000 € versés par la ville ne peuvent actuellement être assumés par la communauté de communes. Il n'est pas possible de lever un impôt supplémentaire sur ce point. A défaut de solution, il faudra rendre la compétence.

Le conseil communautaire valide la subvention à l'OT à l'unanimité moins une voix, Mme GUILLAUMOT ne prenant pas part au vote.

❖ Enveloppe de subvention pour la Commission solidarité et cadre de vie

La commission solidarité et cadre de vie a proposé de prévoir une enveloppe de 5 000 € au titre de 2013. **Le conseil communautaire valide à l'unanimité.**

❖ Enveloppe de subvention pour la Commission culture

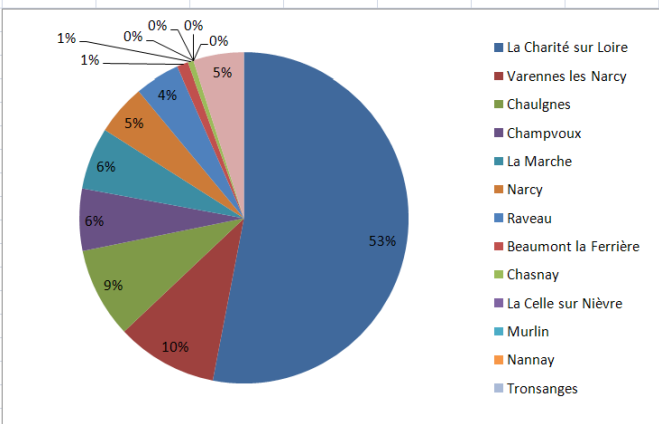
Compte tenu de l'absence de FDT en 2013 pour les festivals et du lancement du projet de musique et danse traditionnelles dans les écoles, le budget proposé pour la commission culture pour 2013 est de : 20 000 €. **Le conseil communautaire valide à l'unanimité.**

❖ Subvention à la Ville de La Charité pour l'école de musique et de danse

Compte tenu du nombre d'élèves du pays charitois inscrits à l'école de musique et de danse – municipal jusqu'au 30 juin 2013 – le calcul de subvention, identique à celle versée du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012, porterait la subvention à 60 000 € pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013.

Effectifs des élèves de l'école de musique par répartition géographique RENTREE 2011

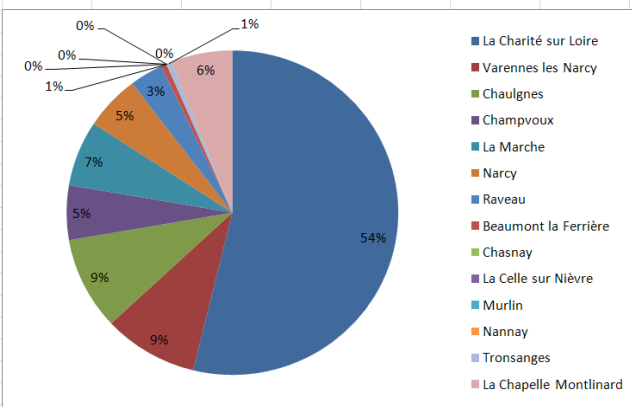
La Charité sur Loire	96
Varennes les Narcy	18
Chaulgnes	16
Champvoux	11
La Marche	11
Narcy	9
Raveau	8
Beaumont la Ferrière	2
Chasnay	1
La Celle sur Nièvre	0
Murlin	0
Nannay	0
Tronsanges	0
La Chapelle Montlinard	9
	181



TOTAL	237		
Charitois	96		
CCPC hors Charité	85	181	76,37%
Hors CCPC	56		
Dépenses	185800		
Recettes	32000		
	153800		
	39 153 € pour 4 mois		
	arrondi à 40 000€		

Effectifs des élèves de l'école de musique par répartition géographique RENTREE 2012

La Charité sur Loire	99
Varennes les Narcy	17
Chaulgnes	17
Champvoux	10
La Marche	12
Narcy	10
Raveau	6
Beaumont la Ferrière	1
Chasnay	0
La Celle sur Nièvre	0
Murlin	0
Nannay	0
Tronsanges	1
La Chapelle Montlinard	11
	184



Inscrip admves	227		
Charitois	99		
CCPC hors Charité	85	184	81,06%
Hors CCPC	43		
Dépenses	185800		
Recettes	32000		
	153800		
	62 333 € pour 6 mois		subvent* ville
	76 900 € pour compétence 6 mois		

Le conseil communautaire valide à l'unanimité.

Prestation de services avec la Boutique de Gestion

Il est proposé de renouveler la prestation de services avec la boutique de gestion de la Nièvre pour l'année 2013.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE la signature d'une convention de partenariat avec la boutique de gestion pour l'année 2013,
- VALIDE le versement d'une participation financière de 4 500 € pour cette même période,
- DEMANDE que la convention fasse l'objet d'un bilan sur les actions menées en faveur des créateurs et repreneurs d'entreprises et les résultats obtenus sur le pays charitois,
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

Développement

DETR maison Achille Millien

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 décembre 2012,

Le président expose que le projet de la maison Achille Millien et dont le coût prévisionnel s'élève à 70 175 € HT soit 83 929.30 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total	70 175,00 €
DETR	16 140,25 €
FDT	39 000,00 €
Camosine	1 000,00 €
Autofinancement intercommunal	14 034,75 €

L'échéancier de réalisation de ce projet s'étalera du printemps à l'automne 2013.

Le président précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,
- La présente délibération du Conseil communautaire adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement, ainsi que celle du 6 décembre 2012,
- L'extrait des statuts de la Communauté de Communes démontrant sa compétence pour le projet,
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus,
- L'estimatif des dépenses d'investissement datées et signées du président,
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus,
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

- Le plan de situation et le plan cadastral,
- Le titre de propriété de la maison Achille Millien,
- Le CCTP définissant le programme des travaux,
- La proposition de maîtrise d'œuvre en réponse à ce CCTP,
- La grille environnementale.

M. MONIN demande que les élus soient attentifs à ne pas engager la collectivité sur des dépenses qui vont perdurer.

Mme CASSAR rappelle l'historique concernant les 39 000 € de FDT.

Mme DELAPORTE fait état du projet présenté en commission culture qui est un projet complet avec un développement économique et touristique. Il ne s'agit pas que la restauration d'une vieille bâtisse mais d'un projet de dynamisation du territoire.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité avec 28 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions :

- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 23%,
- SOLLICITE une subvention au titre du FDT à hauteur de 39 000 €,
- SOLLICITE une subvention de la Camosine à hauteur de 1000 €.
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

Acquisition de la parcelle AD 170 aux consorts CAILLAT

Lors de la réalisation du rond-point de la ZA des Bertranges, rue de Gérigny, RD 249, une partie de la voirie a été réalisé par empiètement sur la parcelle AD 170, propriété des époux CAILLAT et dont M. GALLOIS est le mandataire.

Ceux-ci réclament un dédommagement financier à hauteur du préjudice subit, soit l'acquisition par la CCPC de la partie empiétée.

LA CCPC a fait appel à un géomètre, M. RAQUIN, pour réaliser un document d'arpentage permettant de délimiter cette partie. Celui-ci a rendu son travail début janvier et a défini cette partie comme étant une surface de 3a10ca (310 m²). Celle-ci sera renommée AD 231, la parcelle principale issue de ce découpage et restant propriété des époux CAILLAT étant dénommée désormais AD 232.

Une estimation a été faite par le service des domaines le 14 décembre 2012 pour cette parcelle à 496,00 €. Il vous est proposé que les services de la CCPC négocient

avec M. GALLOIS l'achat de cette parcelle à la valeur estimée par les domaines (marge de négociation +/- 10 %).

Le service du cadastre serait par la suite informé que cette parcelle se trouve être désormais sur le domaine public. Par conséquent, elle ne sera plus propriété de la CCPC mais sera considérée comme une voirie. De plus, la parcelle AD 229 devra également tomber dans le domaine public car elle a été également consommée par la voirie.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE l'acquisition de 310 m² aux consorts CAILLAT, soit la parcelle renommée AD 231 sur la commune de La Charité sur Loire, pour un montant de 496 € hors frais de notaire,
- CHARGE le président de signer l'acte de vente et toutes pièces nécessaires.

La séance est levée sans examen des points suivants :

- *Travaux entreprise MADDES-EON*
- *Stagiérisation de Laurent CARLINI*
- *Contrat Anthony MINGOT*

qui sont reportés au conseil communautaire du 28 février.

La séance est levée à 21 heures.

